



COOPÉRATION
CENTRES DE GESTION
PAYS DE LA LOIRE
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire

Présentation de la démarche portée
par les 5 centres de gestion
des Pays de la Loire

Décembre 2023

Les grands principes de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022

Prévoyance :

Mise en place d'une participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties dites de prévoyance destinées à couvrir les risques d'incapacité temporaire de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Une participation des employeurs territoriaux qui ne pourra pas être inférieure à 20 % * du montant de référence fixé à 35 €

Au 1^{er} janvier 2025

* *Le niveau de participation est porté à 50 % des cotisations acquittées par les agents en vertu de l'accord national signé le 11 juillet 2023*

Santé :

Mise en place d'une participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des frais de santé destinés à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Une participation des employeurs territoriaux qui ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €

Au 1^{er} janvier 2026



Transposition normative prévue début 2024

Pour la prévoyance :

- Mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire pour toutes les collectivités territoriales
- Mise en place d'un régime de base garantissant à minima les risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité avec un niveau minimum de couverture de 90 % de la rémunération annuelle nette (TI, NBI, RI)
- Un financement employeur minimal à hauteur de 50 % des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base
- Obligation de mise en conformité au 1^{er} janvier 2025 pour toutes les collectivités qui soit ne participent pas à la couverture du risque prévoyance soit participent à travers la labellisation
- Obligation de mise en conformité au plus tard le 1^{er} janvier 2027 pour les conventions de participation en cours

L'avis des comités sociaux territoriaux (CST) :

L'avis des CST est sollicité sur l'intention des collectivités et établissements publics de rejoindre la démarche portée par les cinq centres de gestion des Pays de la Loire

- Pour les collectivités et établissements publics qui disposent de leur propre CST, cet avis est attendu avant la délibération de l'assemblée délibérante visant à donner mandat au Centre de gestion.
- Pour les collectivités rattachées au CST du **Centre de gestion de la Sarthe**, le CST sera consulté le 23 janvier 2024

Le comité paritaire de pilotage et de suivi :

- L'accord collectif national du 11 juillet prévoit la mise en place d'un **comité paritaire de pilotage et de suivi**. Ce comité de pilotage participe à la définition du cahier des charges exprimant les besoins ainsi qu'à la définition des conditions dans lesquelles le futur soumissionnaire sera sélectionné. Il sera également associé dans le suivi des futurs contrats.
- Les organisations syndicales qui disposent d'un siège en CST relatifs au périmètre de l'accord à conclure participent au comité paritaire de pilotage et de suivi régional.



Considérant les enjeux pour les collectivités et établissements publics,

Prenant en compte la complexité et de l'expertise nécessaire de la protection sociale complémentaire,

- Une question au cœur de la coopération régionale des 5 centres de gestion des Pays de la Loire
- Pour construire un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé
- Avec un accompagnement expert sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers de la protection sociale complémentaire

Le calendrier de mise en place

Décembre 2023 - janvier 2024	Février – mars 2024	Avril – juillet 2024	Septembre – décembre 2024
------------------------------	---------------------	----------------------	---------------------------

Information et recueil des intentions des collectivités et des données des collectivités et établissements publics



Préparation des cahiers de charges en vue de la consultation des assureurs



Marchés publics d'assurance



Mise en place des conventions de participation

Avis des CST sur l'adhésion à la démarche

Délibération des collectivités et des établissements publics donnant mandat au CDG pour conduire la consultation

Délibération des collectivités et des établissements publics sur l'adhésion à la convention de participation



COOPÉRATION
CENTRES DE GESTION
PAYS DE LA LOIRE
**FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
————— DE LA SARTHE —————



CLEMIE
CONSEILS